

Consultation des listes d'émargement - Régionales et Départementales 2021

Communes de l'arrondissement de Bordeaux

La consultation s'effectuera à la Préfecture de la Gironde du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 14H à 16H, selon les modalités suivantes :

- Consultation limitée à 2 personnes par candidat/liste sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de la qualité d'électeur ;
- Chaque personne devra porter un masque pour accéder à la salle et le gel hydroalcoolique sera fourni.

Communes de l'arrondissement de Libourne

La consultation s'effectuera à la Sous-Préfecture de Libourne du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 13H à 18H, sans prise de rendez-vous et selon les modalités suivantes :

- Consultation limitée à 2 personnes maximum par liste. Chaque personne devra porter son masque pour accéder à la salle et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Communes de l'arrondissement de Blaye

La consultation s'effectuera à la Sous-Préfecture de Blaye du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 14H à 18H, selon les modalités suivantes :

- Prise de rendez-vous préalable obligatoire à l'adresse mail suivante : sp-blaye@gironde.gouv.fr ou par téléphone au 05-35-00-23-33.
- Consultation limitée à 1 heure par personne sur présentation d'une pièce d'identité, avec au maximum 2 personnes par liste. Chaque personne devra porter son masque pour accéder à la salle et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Communes de l'arrondissement de Langon

La consultation s'effectuera à la Sous-Préfecture de Langon du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 13H à 17H, sans prise de rendez-vous et selon les modalités suivantes :

- Consultation limitée à 2 personnes maximum par liste. Chaque personne devra porter son masque pour accéder à la salle et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc

La consultation s'effectuera à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 13H à 17H, sans prise de rendez-vous et selon les modalités suivantes :

- Consultation limitée à 2 personnes maximum par liste. Chaque personne devra porter son masque pour accéder à la salle et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Communes de l'arrondissement d'Arcachon

La consultation s'effectuera à la Sous-Préfecture d'Arcachon du lundi 28 juin 2021 au mercredi 07 juillet 2021 de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30, selon les modalités suivantes :

- Prise de rendez-vous préalable obligatoire à l'adresse sp-arcachon@gironde.gouv.fr ou par téléphone au 05-35-00-23-11
- Chaque personne devra porter son masque pour accéder à la salle et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.